

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 13 janvier 2014, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Monsieur Normand Vigneau
Monsieur Ziv Przytyk	Madame Julie Grenier
Madame Virginie Ashby	Madame Ghislaine Leblond

Absence : Monsieur Johnny Pizar

*Formant quorum sous la Présidence de madame Ghislaine Leblond.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 13 janvier 2014**

En l'absence du maire, Madame Ghislaine Leblond, maire suppléant, préside la séance. Elle souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h34.

**14 01 001**

**2. Adoption de l'ordre du jour du 13 janvier 2014**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

**Que l'ordre du jour du 13 janvier 2014, soit adopté tel que présenté.**

- 1.- **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
  - 5.1. Appui au Centre de santé de la Vallée Massawippi
- 6.- **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. JEVI – Centre de prévention du suicide
    - 6.1.2. Fondation des Maladies du cœur – Cœurdialement Vôtre
    - 6.1.3. Échec au crime – Souper Bières et saucisses
    - 6.1.4. Les Jeux du Québec Estrie
    - 6.1.5. Club de patinage artistique de Coaticook
    - 6.1.6. Bibliothèque d'Ayer's Cliff – 10<sup>e</sup> anniversaire
    - 6.1.7. SRQ – Invitation à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale
  - 6.2. **Divers**
    - 6.2.1. Fausses alarmes au 2133, chemin Way's Mills et au 1184, chemin Ball Brook
    - 6.2.2. Génératrice stationnaire, trousse de premier soin et lits de camp (10) – Centre Communautaire
    - 6.2.3. Recommandation du CCU
    - 6.2.4. Achat de fleurs – Décès de Monsieur Irénée Roy et présent à Sylvie Dolbec

- 6.2.5. Municipalité de Wotton – Fresque du Chemin des Cantons
- 6.2.6. MMQ – Ristourne 2013
- 6.2.7. L'avenir de Postes Canada
- 6.2.8. Les Journées de la persévérance scolaire

- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
  - 7.3. Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
  - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la directrice générale**
  - 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 10.- **Trésorerie**
  - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 11.- **Divers**
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

14 01 002

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 soient adoptés tel que présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. 1<sup>ere</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler

14 01 003

**5.1. Appui au Centre de santé de la Vallée Massawippi**

**ATTENDU** que des membres du comité de mise en place du Centre de santé de la Vallée Massawippi sont venus présenter le projet et répondre aux questions des élus;

**ATTENDU** que le manque de médecins de famille dans la région augmente la pression sur les hôpitaux et les CLSC locaux, lesquels doivent répondre aux demandes de la population dont une bonne partie est âgée de plus de cinquante ans;

**ATTENDU** que les patients, pour avoir accès aux soins de santé, font face à des problèmes de transport, de stationnement et à de longues périodes d'attente;

**ATTENDU** que les coopératives de santé complètent le système de santé actuel en traitant les patients localement, réduisant ainsi la demande dans les salles d'urgence des hôpitaux;

**ATTENDU** que les coopératives de santé procurent des soins préventifs qui permettent aux patients de demeurer dans leur domicile;

**ATTENDU** que le Ministère de la Santé appuie fortement la proposition de

créer un Centre de Santé comme l'on fait le CLD et l'Université de Sherbrooke;

**ATTENDU** que le vote est demandé;

**Il est proposé et résolu à la majorité**

	<b>NOM</b>	<b>VOTE</b>
Conseillère # 1	Ginette Breault	POUR
Conseiller # 2	Ziv Przytyk	POUR
Conseillère # 3	Virginie Ashby	POUR
Conseiller # 4	Normand Vigneau	CONTRE
Conseillère # 5	Julie Grenier	POUR
<b>RÉSULTATS</b>	<b>1 CONTRE</b>	<b>4 POUR</b>

Que la Municipalité de Barnston-Ouest appui le projet de création du Centre de Santé de la Vallée Massawippi.

**Adoptée à la majorité**

**14 01 004**

**6.1.1. JEVI – Centre de prévention du suicide**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité accepte de verser la somme de 100\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**14 01 005**

**6.1.2. Fondation des Maladies du cœur – Cœurdialement Vôtre**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby ;  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité accepte de verser la somme de 100\$ audit organisme, et qu'en retour deux (2) billets lui soient remis afin d'assister au spectacle-bénéfice «Cœurdialement Vôtre» qui se tiendra le samedi 22 février 2014 à la Polyvalente La Frontalière de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.3. Échec au crime – Souper Bières et saucisses**

L'invitation est déposée au conseil municipal.

**6.1.4. Les Jeux du Québec Estrie**

La demande est déposée au conseil municipal.

**14 01 006**

**6.1.5. Club de patinage artistique de Coaticook**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité accepte de verser la somme de 55\$ à l'organisme du Club de patinage artistique de Coaticook, à titre de commandite dans le cadre de la compétition régionale de patinage artistique et qu'en retour une entrée pour deux (2) personnes soit remise à la municipalité afin d'assister à l'événement ;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.6. Bibliothèque d'Ayer's Cliff – 10<sup>e</sup> anniversaire**

L'invitation est déposée au conseil municipal.

**6.1.7. SRO – Invitation à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale**

L'invitation est déposée au conseil municipal.

14 01 007

**6.2.1. Fausses alarmes au 2133, chemin Way's Mills et au 1184, chemin Ball Brook**

**ATTENDU** qu'en date du 11 août 2013 le département de protection contre les incendies de la municipalité d'Ayer's Cliff a procédé à une intervention au 1184, chemin Ball Brook ;

**ATTENDU** que les frais engendrés par cette fausse alarme étant de 2 020\$ sont facturés au propriétaire de l'immeuble, tel qu'il est indiqué au règlement numéro 164 intitulé «système d'alarme», à savoir :

**Article 13**

*La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme des frais engagés par celle-ci en cas de défektivité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 12.*

**Article 16**

*La personne qui déclenche un système d'alarme est présumée en l'absence de preuve du contraire être pour cause de défektivité ou de mauvais fonctionnement, lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constatée sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix, des pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou en partie du présent règlement.*

**ATTENDU** qu'en date du 30 octobre 2013 le département de protection contre les incendies de la municipalité d'Ayer's Cliff a procédé à une intervention au 2133, chemin Way's Mills ;

**ATTENDU** que les frais engendrés par cette fausse alarme étant de 1 580\$ sont facturés au propriétaire de l'immeuble, tel qu'il est indiqué au règlement numéro 164 intitulé «système d'alarme», à savoir :

**Article 13**

*La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme des frais engagés par celle-ci en cas de défektivité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme, dont notamment les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble conformément à l'article 12.*

**Article 16**

*La personne qui déclenche un système d'alarme est présumée en l'absence de preuve du contraire être pour cause de défektivité ou de mauvais*

*fonctionnement, lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'un intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constatée sur les lieux protégés lors de l'arrivée de l'agent de la paix, des pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou en partie du présent règlement.*

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu**

Que les frais engendrés par ces fausses alarmes soient facturés aux propriétaires tels que le prescrit le règlement numéro 164.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.2. Génératrice stationnaire, trousse de premier soin et lits de camp (10) – Centre Communautaire**

Par manque d'information, ce point est reporté à la prochaine séance.

**14 01 008**

**6.2.3. Recommandation du CCU**

**ATTENDU** que le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement la demande de dérogation mineure présentée par Atelier Ferland et la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) présenté par Monsieur Vital Lessard ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu**

Que le conseil municipal accepte les recommandations du CCU quant aux deux (2) demandes présentées.

**Adoptée à l'unanimité**

**14 01 009**

**6.2.4. Achat de fleurs – Décès de Monsieur Irénée Roy et présent à Sylvie Dolbec**

**ATTENDU** le décès de Monsieur Iréné Roy le 2 janvier 2014, beau-père de Madame Sylvie Dolbec, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité ;

**ATTENDU** que des fleurs ont été offertes à la secrétaire-trésorière adjointe pour Noël en guise de bonne pensée ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu**

Que la municipalité offre des fleurs pour le décès de Monsieur Roy pour un montant de 50\$ plus les taxes applicables.

Que le montant des fleurs offertes à la secrétaire-trésorière adjointe soit payé par la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.5. Municipalité de Wotton – Fresque du Chemin des Cantons**

Le demande est déposée et rejetée par le conseil municipal.

### **6.2.6. MMQ – Ristourne 2013**

Le document est déposé au conseil municipal.

14 01 010

### **6.2.7. L’avenir de Postes Canada**

**ATTENDU** la réception, le 6 janvier 2014, d’une lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant l’avenir de Postes Canada ;

**ATTENDU** qu’en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien* ;

**ATTENDU** que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public ;

**ATTENDU** que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés ;

**ATTENDU** que le gouvernement pourrait se servir de l’examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la réglementation du service postal ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu**

Que la municipalité de Barnston-Ouest écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l’examen du *Protocole du service postal canadien* ; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste ;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire ;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparent ;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole* ;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait des boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d’autres intervenants.

**Adopté à l’unanimité**

14 01 011

### **6.2.8. Les Journées de la persévérance scolaire**

**ATTENDU** que l’Estrie travaille depuis 2006, *via* la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d’enseignement ;

**ATTENDU** que ce travail commence à porter ses fruits ;

**ATTENDU** qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socio-économique de chacune des communautés de la région ;

**ATTENDU** que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une cinquième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 10 au 14 février 2014 ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal, par cette résolution, désigne la période du 10 au 14 février 2014 comme les «Journées de la persévérance scolaire» dans notre municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres**

Rien à signaler.

**7.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2013.

**9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2013.

**14 01 012**

**10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 1 <sup>er</sup> décembre 2013- #13-12-198	64 484.48\$
B) Dépenses incompressibles	3 068.90\$
C) Salaires décembre 2013	14 070.29\$
D) Comptes à payer au 13 janvier 2014	70 768.37\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 70 768.37\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

**14 01 013**

**13. Levée de la séance ordinaire du 13 janvier 2014**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h30.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.**